

La loi et les (trop) belles affaires

Récession rime avec répression: les temps de crise incitent à la recherche des «coupables» et autres profiteurs — comme si la découverte des responsables d'une situation devait suffire à corriger cette dernière ou du moins l'exorciser.

Par ailleurs, en période difficile, certains hommes d'affaires se sentent acculés, et recourent à des expédients divers, pas tous légaux évidemment, pour sauver une entreprise, une société financière, un investissement — ou leur propre situation.

Dès lors, il ne faut pas s'étonner que la «criminalité en col blanc» ait connu ses grandes heures de notoriété et de mise en pratique pendant les périodes de basse conjoncture, soit, pour ce siècle, les années trente et septante. Délits et discours législatif vont de pair, s'encourageant pour ainsi dire mutuellement.

La Suisse n'y échappe pas davantage qu'à la récession. Avec le décalage habituel dans ce pays où l'on met un certain temps à partager les préoccupations du vaste monde, nous revoilà donc depuis dix ans en pleine vague de criminalité économique: escroqueries et fraudes en tous genres suscitent moult interventions aux Chambres fédérales comme dans certains parlements cantonaux (à Zurich notamment).

A Zurich, dans la métropole des affaires — les bonnes et les autres — la justice économique multiplie les enquêtes et les condamnations. Au Tessin, le procureur Paolo Bernasconi tente depuis le scandale de Chiasso de débrouiller l'écheveau des combinaisons inventées d'un côté et de l'autre de la frontière.

Selon les estimations, les dommages causés par la délinquance d'affaires — fraude fiscale non comprise — atteindraient un ou même plusieurs mil-

liards de francs par an, et cela pour des délits dont au mieux un sur dix arrive à la connaissance de l'autorité.

Le droit économique a toujours eu de la peine à rendre repérables les trouvailles de l'astuce commerciale et de la malignité financière. Et le code pénal n'enferme pas sans peine la délinquance d'affaires dans les articles traitant des infractions contre le patrimoine. Le professeur Hans Schultz et sa commission de 22 experts le savent bien, qui ont planché pendant quatre ans (de 1978 à 1982) et tenu une vingtaine de séances pour produire l'avant-projet que le Conseil fédéral vient d'envoyer en consultation auprès des cantons, des partis et de 37 «organisations intéressées».

Petite réforme en vérité que cette révision partielle du Code pénal et du Code pénal militaire, destinée notamment à réprimer, dès 1989 si tout va bien, l'utilisation frauduleuse d'ordinateurs et l'abus de cartes-chèques et de cartes de crédit. La criminalité informatique et l'utilisation de fausse monnaie en plastique ont encore de beaux jours devant elles. Inutile de s'indigner, paraît-il. Car la justice est déjà débordée, et n'arrive pas à traiter au fur et à mesure les affaires instruites. Mais il y a mieux, c'est-à-dire pire: dans leurs rapports au prochain Congrès des juristes suisses sur la délinquance d'affaires, le juge zurichois Niklaus Schmid et surtout le professeur genevois Christian Nils Robert mettent en évidence la relative inadéquation du droit pénal comme moyen de répression en la matière. Il faudrait renforcer non seulement la loi, mais aussi la procédure et les moyens à disposition des enquêteurs aux prises avec la ruse, la dissimulation, la sournoiserie, la déloyauté, la tromperie et autres charmants attributs du criminel en col blanc.

Même si beaucoup reste à faire à ce niveau instrumental, cet effort ne devrait pas dispenser le légis-

SUITE AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 784 22 août 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 25 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Laurent Bonnard
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

784

lateur de concevoir une véritable politique en matière de criminalité économique. Mais ça, c'est toute une autre affaire. Il faudrait commencer par se mettre d'accord sur la liste des infractions visées, et y ajouter par exemple la fraude fiscale, comme l'ont fait les Allemands il y a quelques années. Et il faudrait ensuite vouloir davantage de transparence dans les pratiques plutôt confidentielles du monde des affaires, de la finance et, pour quoi pas, de la fiscalité.

Y. J.

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL

Belles affaires en chiffres

En Suisse, la délinquance d'affaires ne fait l'objet d'aucune définition unanimement reconnue. Cela ne semble troubler personne d'ailleurs, alors qu'en Allemagne la discussion sur le concept même de criminalité économique se poursuit depuis des années.

STATISTIQUE

A défaut d'une définition, la «Statistique criminelle minimale» tenue depuis trois ans par le Bureau central suisse de police donne quelques informations chiffrées sur la nature et le nombre des principales infractions dénoncées à l'autorité

judiciaire, soit l'abus de confiance (art. 140 CPS) et l'escroquerie (art. 148 CPS):

	Année	Nombre de dénonciations	Auteurs identifiés	
			Total	dont Suisses
Abus de confiance	1984	2500	2210	1679
	1983	2368	1828	1397
	1982	2153	1641	1291
Escroquerie	1984	7230	5437	4121
	1983	7781	4984	3781
	1982	7017	4259	3107

Les Suisses représentent donc environ les trois quarts des auteurs identifiés. La proportion des femmes est un peu plus élevée pour l'abus de confiance (18-19%) que pour l'escroquerie (env. 15%), qui reste le «délit d'affaires» par excellence.

Autre statistique, celle de la Chambre pénale économique du Tribunal cantonal de Zurich, pour ses six premières années d'existence, soit du 1.9.1978 au 31.8.1984:

151 accusés, soit environ 25 par an ou 10% de la criminalité grave dans le canton; 146 condamnations, dont, pour chef d'accusation principal: escroquerie (60%), abus de confiance (25%), gestion déloyale (11%); 146 peines privatives de liberté prononcées, dont 90 (62%) avec sursis; 43 amendes, d'un montant de Fr. 100.— à Fr. 20 000.—, dont 24 amendes de cinq cents ou mille francs.

Parmi les personnes jugées, 36 (25%) avaient commis leur délit dans le cadre d'une activité bancaire,

16 (11%) s'occupaient de placements et 13 (9%) travaillaient pour le compte d'une fiduciaire; 28 (19%) faisaient dans le commerce des matières premières, respectivement dans la spéculation sur les marchés mondiaux.

Au total, 114 des 146 personnes jugées ont commis leurs infractions dans le cadre de l'entreprise qu'ils possédaient (39%), dirigeaient (29%) ou dont ils étaient employés subalternes (10%).

Sur les 146 personnes condamnées, 21 (14%) étaient de nationalité étrangère, dont deux seulement n'avaient pas de domicile en Suisse.

Le nombre de personnes lésées varie fortement d'un cas à l'autre: c'est le plus souvent une seule (dans 53 cas), mais cela peut aller jusqu'à plusieurs milliers dans le cas d'épargnants grugés ou de crack bancaire (une fois 13 000 et une fois 700 pendant la période sous revue).

Le dommage varie également beaucoup selon les cas, de quelques dizaines de milliers à plusieurs dizaines de millions de francs. Au total, les 146 personnes condamnées avaient causé un dommage atteignant 309 millions de francs, soit 2,11 millions par cas.

Sur les 146 personnes condamnées, 82 (56%) avaient déjà un casier judiciaire, dont 24 (16%) pour délinquance d'affaires. Au moment du délit, 77 personnes (53%) étaient déjà surendettées, et 17 (12%) avaient une faillite à leur «actif».

(Renseignements fournis par N. Schmid, juge cantonal à Zurich.)

AUTOGRAPHE

La *Thurgauer Zeitung* (17 août) rappelle fort opportunément que M^{me} Elisabeth Kopp, alors présidente de la commune de Zumikon, s'était vue réclamer la signature de son mari pour l'ouverture d'un compte bancaire personnel. Un effet du droit matrimonial en vigueur!

BIBLIOGRAPHIE

Christian-Nils Robert: «Délinquance d'affaires: l'illusion d'une politique criminelle», *Revue de droit suisse*, 1985, II, pp. 1-134.

Niklaus Schmid: «Wirtschaftskriminalität in der Schweiz», *Revue de droit suisse*, 1985, II, pp. 135-293.

W.T. Haesler (Hersg.): *Politische Kriminalität und Wirtschaftskriminalität*, Diessenhofen, 1984.

Des garanties peu démocratiques

Le livre de Thérèse Burnier¹ sur notre politique autoroutière ressemble à celui d'Urs Gasche² sur l'industrie de l'aluminium et ses émanations fluo-rées. Ces analyses, précieuses entre toutes, montrent comment fonctionne une société industrielle d'apparence démocratique. Ces deux dossiers appartiennent maintenant à l'histoire; ils présentent la perfection d'une pièce de théâtre lorsqu'elle est terminée: le rideau tombé, le spectateur comprend enfin toute une série de détails qui ne trouvent leur signification qu'en fonction du dernier acte qui lui est proposé.

SITES À EXPLORER

Résumé de la pièce. Acte un: un secteur (privé ou public) doit être développé et, comme on craint des oppositions, on prépare toute une série de textes législatifs et administratifs pour faciliter l'action et rendre inefficaces les oppositions; au besoin, ces textes sont soumis au peuple qui ne se méfie encore de rien. Acte deux: lors de la phase de réalisation, des opposants se manifestent effectivement et se rendent vite compte de la vanité totale de toute opposition légale; ils explorent alors de nouvelles voies pour se faire entendre et l'opinion publique commence à se réveiller. Acte trois: les opposants obtiennent quelques résultats; on s'aperçoit, dans la population que, sur le fond, ils avaient le plus souvent raison, mais ils arrivent comme la grêle après la vendange: le mal est fait. Acte quatre: le chœur des opposants dit son amertume: sa victoire trop tardive lui a coûté cher en temps et en argent; le chœur hypocrite des autorités lui répond sur le thème: les citoyens ne vont plus voter. Acte cinq et dernier: la forêt crève! Il y aura un jour une Thérèse Burnier pour écrire

l'histoire de notre industrie nucléaire qui suit fidèlement le même scénario: l'appareil législatif fonctionne à merveille et «ce sont dans la plupart des cas les moyens d'intervention non prévus par la procédure ou l'appui d'organisations de portée nationale qui assurent le succès»¹ (Kaiseraugst). Une scène de cet acte est en train de se jouer sur le thème des déchets nucléaires et l'une des réparties est contenue dans un rapport dit de sécurité³: elle permet d'anticiper les prochaines répliques.

Ce rapport de la Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets nucléaires (CEDRA) est censé apporter la preuve que des déchets sont stockables chez nous, définitivement et en toute sécurité. Il y aurait des pages à écrire sur cet épais document au français fédéral toujours aussi compact, localement incompréhensible, riche de quelques coquilles amusantes telles que l'indication des perméabilités de roche en unité qui sont des mètres carrés (comme si vous disiez d'une voiture qu'elle consomme des mètres!), avouant tout de même que les conditions géologiques dans le cristallin du nord-ouest de la Suisse ne sont pas, et de beaucoup, aussi brillantes qu'on l'avait espéré, dit et promis un peu imprudemment.

Mais, pour notre propos, restons-en au cas des déchets moyennement et faiblement radioactifs. Trois sites doivent donc être explorés prioritairement pour leur stockage: Ollon, Bauenstock et Mesocco. Le rapport en question établit les preuves de la sécurité pour le site de Bauenstock dont les conditions géologiques sont assez bien connues grâce aux travaux voisins du tunnel autoroutier du Seelisberg. Mais, dans son rapport, la CEDRA insiste pour que les deux autres sites soient explorés suivant le programme des requêtes déposées à Berne, ceci en contradiction totale avec ses autres déclarations où la même CEDRA disait ne vouloir réaliser le programme d'exploration que si les premiers forages étaient encourageants.

La CEDRA n'a aucun intérêt à entreprendre de coûteuses recherches à Ollon et à Mesocco, puis-

que la «preuve» de la sécurité est déjà établie à Bauenstock. Si elle le faisait pourtant, cela signifierait-il qu'un autre intérêt motive ces recherches? Comme, par exemple, de trouver un site alternatif pour les déchets hautement radioactifs au cas où le socle cristallin du nord-ouest de la Suisse se montrerait tout à fait inapte à un tel stockage?

D'OLLON À LUCENS

Mais une autre donnée importante apparaît dans le rapport: elle concerne Lucens. Les déchets hautement radioactifs doivent être stockés temporairement en piscine pour les laisser se refroidir avant leur enfouissement: c'est un impératif technique. Les installations qui existent à Lucens relèvent, elles, des impératifs économiques. L'addition des deux ne laisse aucun doute dans le programme et dans la tête de ces Messieurs: le stockage intermédiaire se fera à Lucens.

Suite probable des événements: comme il est difficile de demander au même canton d'accueillir deux installations de déchets nucléaires (malgré la bonne volonté de notre Conseil d'Etat qui l'a fait savoir!) Lucens sera sacrifié et Ollon, épargné. Les déchets moyennement radioactifs iront dormir à Bauenstock. Et il n'y a pas d'opposition légale possible: le peuple vaudois s'est massivement prononcé contre les recherches prévues à Ollon, mais Berne conserve le droit de donner son feu vert. On revotera à propos de Lucens et, fort probablement, négativement. Le plus légalement du monde pourtant, les installations de Lucens seront converties en piscine de stockage intermédiaire.

M. B.

¹ Thérèse Burnier, *La démocratie du rouleau compresseur*, Ed. d'En Bas, Lausanne, 1985.

² Urs P. Gasche, *Le scandale Alusuisse*, Ed. d'En Bas, Lausanne, 1982.

³ Gestion des déchets nucléaires en Suisse. Concept et aperçu du Projet garantie 1985, CEDRA, *Rapport du projet N 6 B 85-01*.

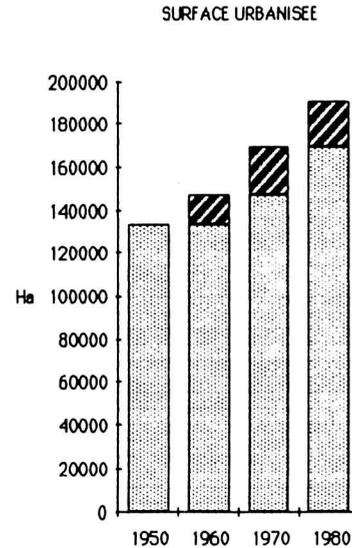
L'aménagement du territoire et les GPV

Après trente ans de vie, la Loi sur l'agriculture et tout son cortège de dispositions complémentaires et annexes qui la boursoufflent, l'engorgent jusqu'à la congestionner, ne sont pas parvenus à sauvegarder l'intégrité de l'élément fondamental, le facteur de production numéro un, le sol agricole. En matière foncière, la faillite est évidente. Bonne à tout faire bien avant la patate, la terre a été l'objet des pires traitements et aucune politique spécifiquement agricole, c'est-à-dire proposée par les paysans, n'est parvenue à soustraire l'espace rural à ceux qui considèrent le terrain comme un moyen de renouveler le capital, en l'augmentant bien sûr, indépendamment de sa valeur agricole.

SURFACE URBANISÉE: PLUS 43% EN 30 ANS

Ce serait trahir l'histoire déjà presque ancienne que de ne pas citer ici les pionniers de l'aménagement du territoire qui, pressentant les ravages dus à l'expansion urbaine, demandaient en 1919 déjà la création de zones agricoles sur le plan national. On ne peut donc parler d'inconscience totale; toutefois l'érosion des bonnes terres agricoles, consécutive à une urbanisation mal maîtrisée, ne se développait pas tout à fait discrètement mais de façon diffuse sur l'ensemble du Moyen-Pays surtout. Chacun percevait bien des changements dans son entourage mais, de là à saisir le phénomène dans son ampleur nationale, il y avait un pas à franchir que les statistiques de la superficie étaient bien incapables d'encourager. Les informations contenues dans les publications statistiques de la superficie de la Suisse en 1952 et 1972 sont à la fois lacunaires et très approximatives. Leur insuffisance fait l'unanimité chez ceux qui ont dû une fois ou l'autre les exploiter.

Pas d'espoir non plus de voir une forte baisse de production révéler au grand jour la diminution en surfaces des terres à haut potentiel agricole. L'accroissement des rendements, l'importation de denrées fourragères équivalant à la production d'une surface d'environ 3000 kilomètres carrés, c'est-à-dire le canton de Vaud, masquaient à ce niveau-là le phénomène. Malgré ces circonstances atténuantes il n'en avait pas moins pris d'amples proportions. La surface urbanisée selon les estimations les plus sérieuses à disposition¹ passait de 132 800 hectares à 190 000 entre les années 1950 et 1980, représentant une augmentation de 43%. La croissance se situait à 14 600 ha entre 1950 et 1960, 22 100 ha entre 1960 et 1970, et 20 500 ha entre 1970 et 1980.



RESPONSABILITÉ DES CANTONS

En éliminant les meilleures terres agricoles, cette évolution constitue une menace pour le plan alimentaire de notre pays et se trouve en totale contradiction avec les buts premiers de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. C'est par conséquent pour garder une certaine cré-

dibilité à la politique de ravitaillement de la population suisse en temps de crise qu'une modification de révision de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire est actuellement soumise à la procédure de consultation.

Il est prévu d'inviter les cantons à établir un plan des surfaces d'assolement afin de vérifier si la part des terres ouvertes qui devraient être la leur en cas de nécessité existe bel et bien en tant que surface agricole labourable. Il s'agit effectivement d'un exercice de vérification car il faut rappeler que depuis 1980 toutes les communes suisses — exceptées celles qui sont entièrement urbanisées — doivent avoir au moins à l'étude la délimitation d'une zone agricole devenue obligatoire. Les plans dans lesquels ces dernières seront inscrites devraient être achevés en 1987.

La responsabilité des cantons dans l'élaboration soignée et réfléchie des plans d'affectation, entrepris en général par des communes, est engagée et on ne voit pas comment ils pourraient se soustraire à une démarche qui tombe sous le sens dans la mesure où on ne fait qu'introduire le critère qualitatif comme facteur prioritaire dans la définition des zones agricoles. En outre, il s'agit véritablement d'une démarche commandée par un plan stratégique de portée nationale qui rejoint par ailleurs d'une manière heureuse une conception de l'équilibre dans la production alimentaire mondiale.

Les fédéralistes se sont déjà insurgés et indignés du fait qu'un projet de modification d'ordonnance concernant l'aménagement du territoire repose sur un article de la Loi fédérale relatif à l'amélioration de l'agriculture et au maintien de la population paysanne (art. 19).

On ne répétera jamais assez que l'aménagement du territoire n'est pas une préoccupation en soi mais

qu'elle découle directement de nombreuses options politiques. L'article cité plus haut prévoit que le Conseil fédéral peut étendre en temps utile la culture des champs si les importations risquent d'être entravées ou le sont déjà. A quel autre instrument recourir pour satisfaire cette condition sinon à un plan sectoriel protégeant les terres d'assolement?

L'article 2 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire précise bien à l'alinéa premier: «Pour celles de leurs tâches dont l'accomplissement a des effets sur l'organisation du territoire, la Confédération, les cantons et les communes établissent des plans d'aménagement en veillant à les faire concorder.»

Devant de telles bases légales on peut dès lors s'étonner de la position des Groupements patronaux vaudois (GPV) qui se demandent de quel

droit le Conseil fédéral exige ce document des cantons. Réaction purement fédéraliste ou opposition sur le fond?

En fait, les GPV ont toujours été hostiles au principe de l'aménagement du territoire, aux contraintes qu'il implique cela s'entend. La création de la zone agricole avec les très fortes restrictions au droit de construire qui lui sont liées en est une. Bien que prise au niveau du canton de Vaud en 1976 déjà, la décision de rendre cette zone agricole obligatoire pour la quasi-totalité des communes (même Epalinges a la sienne aujourd'hui) n'avait pas pour autant suscité leur enthousiasme.

C'est néanmoins grâce à cette décision que le canton de Vaud ne devrait pas avoir de peine à trouver aujourd'hui ces 74 000 ha de terres d'assolement

qui représentent son contingent des 450 000 ha nécessaires à l'échelle du pays.

Refus sur le fond donc confirmé par la reprise du communiqué des patrons vaudois dans le très sérieux *Journal suisse des entrepreneurs* dont le slogan est en passe de devenir «Touche pas au terrain».

Que les GPV laissent le soin à d'autres de garantir Sercloret et à la charrue polysoc les terres de prédilection, leur vocation n'est-elle pas entre autres de contribuer au maintien du plein emploi et d'assurer un développement harmonieux sur le plan régional, y compris dans l'arc jurassien vaudois?

¹ Pierre-Alain Rumley, *Aménagement du territoire et utilisation du sol*, Berichte zur Orts, Regional- und Landesplanung Nr 50, juillet 1984.

EN BREF

Après le Tyrol, Salzbourg et la Steiermark, le Vorarlberg, «Land» autrichien situé à la frontière suisse, vient de créer une représentation permanente à Vienne afin d'assurer des relations et contacts entre la capitale autrichienne et sa «province» occidentale. Pour des raisons budgétaires notamment, d'autres «Länder», comme la Carinthie, n'ont pas encore pris une telle décision.

* * *

Le magasin d'alimentation de la coopérative des producteurs et consommateurs — connue sous l'abréviation PKGB — a fêté le cinquième anniversaire de son ouverture dans le quartier de la Länggasse, à Berne. Bilan: un assortiment plus complet qu'au début; un chiffre d'affaires quotidien de 2271 francs en 1984, neuf personnes engagées se partageant trois emplois à temps plein. Pour la

première fois, une perte nette a été enregistrée, ce qui provoque un examen approfondi de la politique des prix et des marges.

* * *

Quelques reflets de l'affaire des vins autrichiens telle qu'elle apparaît aux diverses rubriques du télétexte de la télévision de ce pays:

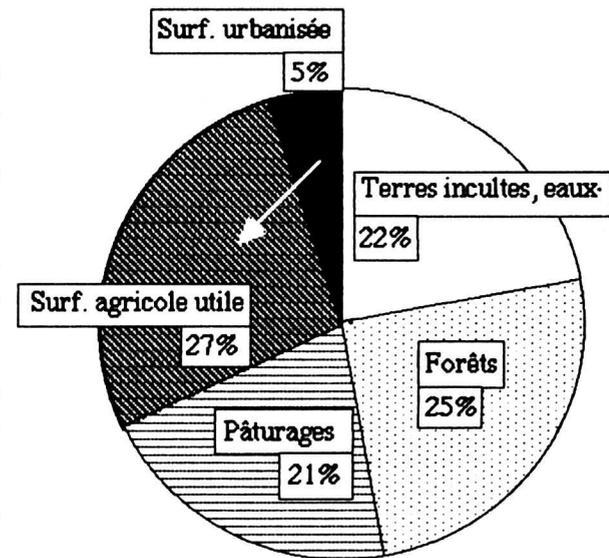
— les *bulletins de nouvelles* renseignent sur les derniers développements;

— le *conseil juridique*, consacré au scandale, fait des recommandations sur le comportement à adopter (neuf pages) en utilisant l'expression «Weinskandal»;

— le *service aux consommateurs* indique les actions qui peuvent être entreprises dans cette affaire (sept pages) appelée ici celle des «giftige Weine»;

— la liste des vins frelatés ou «gepanschte Weine» est mise constamment à jour par les *services de santé* (trente et une pages le 11 août).

Répartition en % de la superficie totale de la Suisse, estimation 1980



Démonstration vaudoise

Le canton de Vaud connaît un système d'encouragement à l'assurance-maladie, connu des initiés sous le sigle LEAM. Il a pour but de faciliter l'affiliation à une assurance, ou d'en rendre le coût supportable si l'affiliation est obligatoire. Cette législation avait été conçue comme devant conduire à moyen terme à la généralisation de l'assurance maladie. Ont été pris en compte, d'abord les familles, puis les personnes âgées à ressources modestes, soit les cas les plus lourds. L'assurance rendue obligatoire pour tous aurait concerné avant tout la population active de 21 à 59 ans; elle aurait eu l'avantage de mieux répartir les charges notamment celles des personnes âgées. En effet l'affiliation tardive entraîne des cotisations élevées; pour ceux qui s'assurent à plus de 60 ans, les caisses tiennent même une comptabilité particulière afin d'être entièrement dédommée de leurs frais réels par les cotisants et surtout par l'Etat. Le Grand Conseil vaudois, pour des raisons idéologiques et aussi sous la pression des assurances privées, ne voulut pas de la généralisation. Il en cuit et il en coûte d'autant à la caisse de l'Etat.

Les dernières statistiques publiées par le Conseil d'Etat sont significatives.

Tout d'abord, la répartition des catégories d'âge et leur évolution:

Catégories d'âge	Bénéficiaires 1980		Bénéficiaires 1985	
	Nombre	%	Nombre	%
de 0 à 20 ans	5 704	21	4 476	17
de 21 à 59 ans	6 908	26	5 954	23
60 ans et plus	14 188	53	15 354	60
TOTAL	26 800	100	25 784	100

Mais les rapports de coût sont plus impressionnants encore:

Catégories d'âge	Versés en 1980		Versés en 1985	
	Fr.	%	Fr.	%
de 0 à 20 ans	1 186 400	7	1 186 400	4
de 21 à 59 ans	3 129 000	19	4 238 000	16
60 ans et plus	12 465 300	74	21 924 400	80
TOTAL	16 780 700	100	27 348 800	100

Alors que, malgré l'inflation, les montants versés aux jeunes sont restés stables, presque au centime près de manière surprenante, ceux destinés aux personnes âgées ne sont pas loin de doubler en passant de 12,5 à 22 millions.

La démonstration est faite: l'affiliation tardive est ruineuse, contraire au principe de la solidarité entre les âges. La généralisation de l'assurance ne diminuerait pas les coûts certes, mais les répartirait mieux.

A ceux que choque l'idée d'une obligation, il faut rappeler que l'assurance accident professionnel a été sans opposition idéologique rendue obligatoire par le législateur fédéral, y compris pour des professions où ce risque est quasi nul, souvent en doublet par la collective de l'employeur pour ceux qui étaient déjà assurés à titre personnel.

Pourquoi, dans ce cas, cette facilité à passer l'obstacle, cette absence de résistance? — parce que les assurances privées ont réussi à obtenir une part importante de ce nouveau marché. On se souvient de leur émoi tonitruant quand le Conseil d'Etat valaisan ne leur accorda pas ce qu'elles estimaient être leur juste part.

A. G.

DES NOUVELLES DES MÉDIAS

DP (742) se demandait quelle réponse Publicitas donnerait à l'annonce de la résiliation du contrat

qui lui liait le *Badener Tagblatt* et l'*Aargauer Volksblatt*.

On connaît cette réponse. Publicitas assurera la régie des annonces de l'hebdomadaire gratuit *Aargauer Woche*, lancé en septembre prochain par les districts argoviens de Baden, Bremgarten, Zurzach et Brugg. Absolument conforme aux règles du marché, affirme Publicitas. Comme le principal quotidien argovien, *Aargauer Tagblatt*, est affermé à OFA annonces, il a fallu chercher un éditeur thurgovien pour tenter l'aventure et occuper une partie des 70 employés de l'Agence Publicitas à Baden. Citons une phrase du Rapport de la Commission suisse des cartels, achevé le 23 juin 1972, sur l'état de la concurrence entre les agences de publicité et ses répercussions sur la presse: «On n'a cependant pu déceler aucun indice d'un usage abusif de cette position (dominante, réd.) sur le marché des annonces, ni d'ailleurs en ce qui concerne les possibilités d'exercer une influence sur la presse.»

L'économie de marché n'est-elle pas une foire d'empoigne?

* * *

Durant la Fera (exposition de radio et de télévision à Zurich), la Radio-télévision Suisse italienne diffusera en direct de Zurich son émission «Il Quotidiano». Elle sera consacrée aux problèmes que les Italiens rencontrent dans la région zurichoise.

LIM ET INNOVATION

En passant par Vercorin

Fin de course montagnarde à Arolla. A l'auberge du Pigne, le «Nouvelliste» feuilleté offrait, entre autres illustrations, la photographie d'une petite dame énergique (M^{me} Ringgli nous apprenait-on), posant entre deux joueurs de tennis: un ancien champion et un jeune espoir. Les tennismen

Connaissance des familles

Pas mal de surprises pour les jeunes, dans le monde d'aujourd'hui!

Tenez: Carolina-Monica-Elene a été invitée à la fête organisée par ses père et mère, oncles, tantes, etc., pour les noces d'or de ses grands-parents. Et soudain, elle a pris conscience que la *nonna* vit depuis cinquante ans avec le même homme! Ça lui a fait un choc! D'accord: on sait que jusqu'à la guerre, c'était pratiquement l'âge des cavernes... Et puis la *nonna* est un cas tout à fait spécial. Tout de même! Vous direz ce que vous voudrez: cinquante ans...

De son côté, la *nonna* renonce à distinguer entre les petits amis de Monica-Caterina-Elene: barbus-pas barbus; avec cheveux longs-sans cheveux longs; avec sandales-pieds nus — Francesco-Gino-Luigi...

Les parents de Maria-Bianca-Carolina, quant à eux, sont inquiets: elle est partie passer ses vacances sur une île de l'Adriatique, avec son petit ami — elle et ses dix-sept ans. Le petit ami fera-t-il l'affaire? Est-il un garçon sérieux, sur qui l'on puisse compter pour empêcher Elene-Maria-

Bianca de s'étendre toute nue au soleil jusqu'à l'insolation incluse? pour l'inciter à ne pas se nourrir exclusivement de *granite* et de pastèques — autrement dit: sait-il un peu cuisiner? Etudiant en sociologie, ou en architecture (non, ça, c'était Paolo), à moins que ce ne soit en informatique, saura-t-il, le cas échéant, changer une roue? et surtout mettre l'auto en un lieu sûr, où elle ne sera pas aussitôt cambriolée? Aux dernières nouvelles, dit la *nonna*, il semblerait qu'il dépasse toute espérance: ayant même, avant de quitter la maison — la résidence secondaire, du côté de Sestrière — éteint la lumière dans la chambre de Gina-Caterina-Francesca, ce qu'elle ne fait jamais; réparé le robinet de la cuisine, qui coulait; donné à manger à Alissa, la chienne, qui allait se trouver seule pendant deux jours... Et même, et même, paraît-il, il encouragerait Gina-Bettina-Carolina à lire son Dante — elle doit passer un examen de rat-trapage à la rentrée — ce qui conduit la *nonna* à penser qu'il s'appelle en fait *Cesare* et prépare un diplôme en histoire de l'art.

En ce qui me concerne, j'ai fait la connaissance, à la piscine de Miradolo (non loin de Pinerolo/Pignerol) de la nouvelle tenancière de la cantine. Et de sa famille. De sa mère, notamment, qui a eu douze enfants — non: quatorze, deux sont morts — et de son beau-frère, venu de Belgique avec les

siens — 19 heures de route — passer quelques jours en Italie. Auprès de sa belle-mère, donc, et de sa belle-sœur, et de sa sœur, mariée à Pinerolo — elle n'a que six enfants, quatre garçons et deux filles. Lui-même né en Sicile en 1931 — douze ans lors du débarquement des Américains — ils distribuaient du chocolat, *gli Americani!* — travaille dans les mines de souffre d'Enna à treize ans et demi. Puis quittant sa famille malgré les objurgations du père — pas de travail, en Sicile — en poche 10 000 livres, toutes ses économies! (vers 1948, j'ai acheté *La Disubbidienza* de Moravia pour 350 livres) — rejoignant sa sœur mariée à un mineur du nord de la France — trimant dans les mines de charbon — travail dur, à plus de mille mètres de profondeur, mais bien payé: quatre fois plus qu'en Italie — il envoyait de l'argent à son père — *c'est sacré, la famille* — puis passant en Belgique: une usine à Mons, près de Bruxelles — il gagne bien sa vie — il s'est marié — il a pu se construire une maison avec l'aide de son aîné — électricien l'aîné — il a fait des études — lui, pas d'études, une vie de chien — mais son fils, avec son métier d'électricien! — je lui ai dit: Beppo, tu pourras aller où tu veux, en France, en Allemagne, en Belgique, *dappertutto* (moue des lèvres, geste de la main) — son second fils... — vous le voyez là-bas, sur le plongeur — a fait des études d'électronique — lui pas, mais sa propre maison, à Mons, avec un jardin — il y cultive des légumes, y élève un chèvre — avant de venir ici, il a fait un fromage pour sa belle-mère — contente, la belle-mère! c'est une brave femme, quatorze enfants — *pour nous autres, Siciliens, la famille, c'est notre honneur* — son fils, le second, gagne déjà sa vie, mais il donne presque tout son argent à son père — l'aîné aussi, d'ailleurs, quoiqu'il ait une *fidanzata* — eh oui! de bons fils! le second s'achète juste, de temps en temps, une chemise pour aller danser! eh oui! — et vous? beau pays, la Suisse, riche! riche! *molto ricco!*

J. C.

s'étaient livré à un match-exhibition, marquant l'inauguration des nouveaux courts de la station valaisanne de Vercorin.

Au lancement de l'idée «construisons des courts neufs», les sceptiques étaient nombreux, expliquait le journaliste. Mais tous les obstacles furent surmontés en une année: la commune mit à disposition un terrain, des parts de 1000 francs furent offertes en souscription et cent furent placées. L'énergie avait triomphé. Bravo!

Mais à relever aussi l'appui nullement négligeable

d'une subvention publique grâce à la LIM (Loi sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne). Par l'intermédiaire de la commune de Chalais, 90 000 francs ont été obtenus.

Au moment où une puissante campagne va être menée contre l'aide à l'innovation, qui permettrait notamment dans les régions en difficulté de l'axe jurassien de soutenir de nouvelles entreprises, on se réjouira que, sans contestation idéologique, les estivants de Vercorin puissent se livrer à leur sport favori en disposant de 90 000 balles.

A. G.

Naufrage de la philosophie

Dans tout naufrage, il y a une épave, des débris, des morceaux épars de la coque du bateau flottant à la dérive selon les courants, il y a cet éclatement de l'unité. La question que j'entends poser ici est la suivante: la philosophie va-t-elle à la dérive?

Une première observation de l'histoire de la philosophie nous montre que toutes les grandes synthèses (la raison cartésienne, l'idéalisme allemand, le marxisme, la philosophie de la vie) se sont constituées à la suite d'un naufrage spectaculaire des théories antérieures. Il y aurait donc une sorte de fatalité à ce que chaque génération prétende construire sur les ruines de la précédente.

LA FIN DES ILLUSIONS

Une analyse plus fine de l'histoire des idées permet cependant de distinguer dans leur évolution, ce que Jacques Bouveresse appelle dans son dernier livre «Rationalité et cynisme»¹, un invariant de la tradition rationaliste, un substrat persistant au travers de toutes les avaries de l'édifice et que la pensée occidentale appelle la raison, la rationalité, que le XVIII^e siècle appelait l'«Aufklärung» (Les Lumières).

Ayant choisi la forme du pamphlet, J. Bouveresse situe son «camp» et fait le siège en règle de l'adversaire; il prend la défense de la pensée rationnelle, fondée sur l'esprit de clarté, de dialogue, de rigueur, et attaque avec virulence ceux de ses contemporains trop tentés par l'irrationnel (Lyotard, Derrida, Feyerabend, et même le libéral Rorty). Je donnerai ci-dessous quelques aperçus de ces accrochages de Bouveresse et de ses adversaires irrationnalistes. Mais ce bruit de croisade contre les philosophes postmodernes ne correspond pas à la sérénité séculaire de la question posée: y a-t-il naufrage

de la philosophie, ou, exprimé en d'autres mots, existe-t-il un invariant rationnel dans la pensée humaine?

J'observe que dans la période de fin des illusions que nous vivons, caractérisée par le spectaculaire effondrement des mythes engendrés par le marxisme et par la foi dans le progrès et l'émancipation de l'humanité, l'inquiétude à propos de l'existence possible d'une tradition rationaliste est au premier plan de mes soucis.

Constatant l'emprise dominante de la pensée irrationnelle sur son époque, J. Bouveresse dresse un acte d'accusation éclairé contre tous les intellectuels qui ont choisi, intentionnellement ou non, le camp de l'irrationnel.

Le premier prévenu de la série est le philosophe d'expression allemande Sloterdijk qui se range du côté des cyniques en affirmant qu'il convient de réhabiliter Diogène: «Le noyau du cynisme consiste, selon Sloterdijk, dans une philosophie critique, ironique des prétendus besoins, dans la pénétration de leur démesure et de leur absurdité de principe. Adieu à l'esprit des buts lointains, pénétration de l'absence de finalité qui caractérise originellement la vie, limitation du désir de puissance et de la puissance du désir» (cité par Bouveresse p. 28). Le retrait cynique du monde pour éviter au mieux d'aggraver le chaos conduit Sloterdijk à se montrer sceptique sur l'intérêt de la pensée rationnelle. Il ne croit plus à un combat pour faire triompher le vrai.

PROMESSE DE CHANGEMENT?

Un autre philosophe allemand occupe une place de choix dans le réquisitoire de Bouveresse, c'est le jeune et bouillant anarchiste Feyerabend, pour qui la tradition rationaliste n'est qu'une des multiples et riches voies possibles de la réflexion métaphysique. Feyerabend a conduit son analyse sur le ter-

rain de l'ordre démocratique allemand qu'il accuse comme Etat «de favoriser outrageusement une tradition particulière, la tradition scientifique, et plus généralement la tradition rationaliste... en concluant de facto avec la science une alliance officielle qui a évidemment des implications éthiques décisives» (cité par Bouveresse p. 66). Pour lui en quelque sorte, l'opium du peuple en col blanc n'est plus la religion, mais la science.

Mais la cible privilégiée de Bouveresse est le desperado français J.-F. Lyotard qui a complètement déserté toute forme d'espoir en la rationalité dans ses deux derniers livres «La condition postmoderne» et «Le différend»².

La postmodernité, se demande Lyotard, est-elle cette occupation de vieillard qui fouille dans la poubelle de la finalité pour y trouver des restes, qui brandit les inconscients, les lapsus, les bords, les confins, les goulags, les parataxes, les non-sens, les paradoxes, et qui en fait sa gloire de nouveauté, sa promesse de changement («Le différend», p. 197, cité par Bouveresse p. 134).

En définitive, toutes ces diatribes lancées par Bouveresse contre des contemporains accusés de trahir la tradition rationaliste ne rassurent pas le lecteur sur la réponse à la question posée en début de ce texte: y a-t-il un invariant, un noyau de rationalité qui persiste au travers de l'histoire des idées? Hésiter dans la réponse à donner, c'est faire sa place à la position exprimée par F. Dürrenmatt dans son «Albert Einstein» (Editions de l'Aire 1982, p. 45): «La raison humaine n'est-elle que ce risible griffonnage dans quelque point de l'univers?»

E. B.

¹ J. Bouveresse était l'hôte de DP 731 pour un entretien sur son livre intitulé *Le philosophe chez les autophages*, Editions de Minuit, coll. critique 1984; il publie en 1985 aux mêmes éditions le livre dont il est question ici intitulé *Rationalité et cynisme*.

² Tous deux publiés aux éditions de Minuit, coll. critique.